

POUVOIR POUR LE VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MARS 2025 DU RESEAU AMAP IDF

Pour pouvoir participer aux votes ou donner pouvoir lors de l'Assemblée Générale, votre groupe AMAP ou votre ferme doit être à jour de sa cotisation 2025.

Je soussigné∙e :
☐ Représentant le groupe AMAP :
☐ Paysan·ne en AMAP :
Donne pouvoir au/à la :
☐ Groupe AMAP :
☐ Ferme en AMAP :
Pour me représenter et voter lors de l'Assemblée Générale du Réseau AMAP IDF du 22 mars 2025.
Consignes de vote Assemblée Ordinaire :
Première résolution :
Deuxième résolution (non soumise au vote de l'AG)
Troisième résolution :
Quatrième résolution :
Cinquième résolution :
Sixieme résolution :
Fait le, à

Signature du de la responsable légal·e du groupe / paysan·ne (précédée de la mention « bon pour pouvoir